

nombre d'Oukils (procureurs) qui représentent les parties. Les Musulmans peuvent, d'un commun accord, porter leurs différends devant le tribunal français de leur circonscription. Les Cadis connaissent en premier ressort de toutes les affaires civiles et commerciales entre indigènes musulmans, ainsi que des questions d'État. Ils connaissent en dernier ressort des actions personnelles et mobilières jusqu'à 200 francs de principal et des actions immobilières jusqu'à 20 francs de revenu. L'appel se fait devant le tribunal français compétent en dernier ressort pour les actions personnelles et mobilières jusqu'à 1.500 francs, pour les actions immobilières jusqu'à 150 francs de revenu. La quatrième Chambre de la Cour, composée d'un président, deux conseillers français et deux assesseurs indigènes, connaît de toutes les questions d'État et de tous les litiges dont la valeur excède les chiffres ci-dessus. Les actes publics entre Musulmans sont reçus, au choix des parties, par les cadis ou les notaires. Je plains de tout mon cœur le président et les deux conseillers français tenus de mettre le nez dans ce dépotoir nauséabond. Presque tous les témoins mentent, les trois quarts des actes sont faux. Cadis, adels, aouns, oukils, se vendent publiquement au plus offrant et dernier enchérisseur. C'est le triomphe de la prévarication. Les indigènes le savent bien, aussi ont-ils pour notre magistrature intègre autant de respect que de mépris pour la leur, demandez-leur pourtant s'ils veulent sortir du *statu quo* et être assimilés aux Français, ils vous répondront négativement, comme vient de le faire un de leurs représentants au Conseil général d'Alger; je ne sais quel bête orgueil de race, je ne sais quels scrupules de religion les attachent à leur vomissement judiciaire. Ils aiment les procès, poursuivent en les faisant des satisfactions, non seulement d'intérêt, mais d'amour-propre, et mettent à enrichir les hommes d'affaires une docilité qui laisse loin derrière elle celle de nos meilleures vaches à lait normandes.

La magistrature française que j'ai eu l'honneur de voir de près, est incomparablement plus occupée que celle de la Métropole, surtout depuis le rattachement des territoires militaires, et remplit sa tâche avec au moins autant d'intelligence et de dévouement; on la maintient cependant sur un pied d'infériorité. Elle n'est pas inamovible, elle n'obtient que très difficilement sa réintégration, après